

Annexe 42

Publique

Numéro ou Nom de la victime :

Date :

A/20082/13
21/01/2014

1. Avez-vous compris la procédure de contestation de la recevabilité de l'affaire initiée par la République de Côte d'Ivoire devant la CPI ? Souhaitez-vous vous exprimer sur ladite procédure ?

- non je ne comprends pas la procédure de contestation de la recevabilité de l'affaire initiée par la C.I.

- je crois que Mme Gbagbo doit être jugée par la CPI.

2. Avez-vous connaissance d'une quelconque procédure à l'encontre de Mme Gbagbo ouverte par les autorités ivoirienne ?

Je ne suis pas au courant d'une procédure contre Mme Gbagbo en C.I.

Numéro ou Nom de la victime :

Date :

3. Pensez-vous que la justice ivoirienne soit en mesure de juger Mme Gbagbo ?

Jamais la justice Ivoirienne ne se
pas en mesure de juger Mme Gbagbo
puisque elle a des soutiens en C.I

4. Pensez-vous que la justice ivoirienne soit en mesure de garantir les droits des victimes ?

Je ne crois pas.

Numéro ou Nom de la victime :

Date :

5. Pour quelles raisons voulez-vous participer dans l'affaire contre Mme Gbagbo devant la Cour pénale internationale ?

Qui je veux participer dans une
procédure contre Mme Gbagbo à la
CPT - parce que elle est responsable
pour même titre que son mari